



Laboratoire d'Économie d'Orléans

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

République du Centre du mardi 30 octobre 2012

SOCIAL ■ L'an dernier, le nombre de nouveaux retraités a vu son augmentation ralentir en région Centre

Premières conséquences des réformes

On recensait, en 2011, 529.997 retraités en région Centre. La poursuite d'une baisse sensible amorcée en 2010 se poursuit.

Matthieu Villeroy
matthieu.villeroy@centrefrance.com

J eudi prochain entrera en application le décret permettant aux personnes ayant commencé à travailler à 18 et 19 ans de partir à la retraite à 60 ans. Cette mesure figurait en bonne place dans le programme du candidat François Hollande.

A regarder les chiffres fournis par la Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail), les dernières réformes opérées sur le système de retraite ont engendré une baisse mécanique du nombre total de nouveaux retraités. L'an dernier, en région Centre, comme le résume la Carsat, « l'application du 1^{er} juillet 2011 du relèvement progressif de 60 à 62 de l'âge légal de départ, a produit ses premiers effets. »

L'année dernière, le nombre de retraités a continué à augmenter en région Centre, « mais moins rapidement qu'en 2010 », « conséquence logique de l'allongement de la vie ». On recensait en 2011, 529.997 retraités en région Centre.

À dénombrer les nouveaux re-



CHANGEMENT. L'application du 1^{er} juillet 2011 du relèvement progressif de 60 à 62 de l'âge légal de départ, a produit ses premiers effets. PHOTO D'ARCHIVES

traités (+26.139), la poursuite d'une baisse sensible amorcée en 2010 se poursuit. Ils ont validé en moyenne 124 trimestres pour le régime général et 159 pour les régimes confondus. Il s'agit d'une majorité de femmes (53 %).

Age moyen de l'arrêt de travail : 61 ans et 4 mois

Quant à l'âge moyen de départ, calculé pour la région, il est presque voisin de la moyen-

ne nationale. L'an dernier, les nouveaux entrants ont cessé de travailler à 61 ans et 4 mois, alors que la moyenne française se situait à 61 ans et 11 mois.

Mesure-phare de la réforme de 2010, la possibilité de quitter plus tôt la vie active au titre d'un métier reconnu comme pénible. Sur les six premiers mois d'application de ce nouveau dispositif, elle n'a visible-

ment été suivie que par un nombre très limité de bénéficiaires : 36 en région Centre et 779 en France.

Le montant mensuel moyen des pensions personnelles versées, en région Centre, est de 563 euros (1.067 euros pour les hommes et 889 euros pour les femmes). Tous régimes de base et complémentaires cumulés, le montant mensuel est de 1.400 euros. ■

→ QUESTIONS À...



ANNE LAVIGNE
Professeur d'économie à l'université d'Orléans

Le système par répartition est-il menacé ?

Depuis ces derniers temps, on n'entend plus parler du système par capitalisation. La crise financière a démontré combien il était risqué.

Sur quoi ont porté les dernières réformes ?

Les trois dernières réformes portaient sur l'âge de la retraite, le taux de remplacement et le taux des cotisations. Mais, nous arrivons aujourd'hui à la limite du système française.

Quelle pourrait être l'alternative ?

La mise en place du même système que celui qui existe en Suède ou en Italie, basé sur les comptes notionnels. Chaque salarié y crédite un capital de points. Cela permettrait de résoudre la complexité du système français. Mais il nécessiterait un état fort afin qu'il ne joue pas sur les paramètres. De toute façon, cette réforme prendra du temps. On prend date pour 2030.